

Compte rendu du conseil d'école du mardi 21 novembre 2023

En présence de :

- ✕ Madame Alexandre **Adjointe au maire**
- ✕ Mesdames Lotodé et Vauvert, Messieurs Guillot et Rabine **Enseignants**
- ✕ Mesdames Bentayeb et Lorrin **Parents d'élèves élus**

Sont excusés :

- ✕ Madame Charton **Inspectrice de l'Éducation Nationale (I.E.N.)**
- ✕ Monsieur Delbruel **Maire**
- ✕ Madame Pareyt et Monsieur Turina **Parents d'élèves élus**
- ✕ Madame Achard **Déléguée Départementale de l'Éducation Nationale (D.D.E.N.)**

Un tour de table est effectué permettant à chaque membre du conseil d'école de se présenter.
Mesdames Lotodé et Vauvert sont nommées secrétaires de séance.

❶ BILAN DE LA RENTRÉE :

Effectifs et organisation pédagogique :

A ce jour, l'école accueille **72** élèves répartis ainsi au sein des **4** classes :

CP	15	CM1	21
CE1/CE2	18 (13 CE1+5 CE2)	CM2	18

2 départs ont eu lieu au moment des vacances de la Toussaint : 1 CP et 1 CM2.

Des enfants issus de familles itinérantes et du voyage ont été accueillis durant la 1ère période au sein des différentes classes.

Equipe enseignante :

L'équipe enseignante est composée de : Monsieur Guillot (classe de CM1) / Madame Lotodé (classe de CP) / Monsieur Rabine (classe de CM2) / Mesdames Thierry et Vauvert (classe de CE1/CE2).

Direction et décharge de direction :

Madame Vauvert est déchargée une journée par semaine de sa fonction d'enseignement pour assumer la charge de direction. Elle est remplacée tous les lundis par Madame Thierry.

Madame Vauvert assure aussi cette année la direction par intérim de l'école maternelle. A ce titre, elle est également déchargée une journée par semaine de sa fonction d'enseignement pour assumer la charge de direction. Elle est remplacée tous les mardis par Madame Thierry.

Personnel communal intervenant à l'école :

- Madame Morais s'occupe de la garderie le matin et le soir (localisée dans la salle polyvalente). Elle encadre également les enfants sur le temps de la restauration scolaire et est présente à l'école tous les après-midi.

- Madame Van Brabant encadre les enfants sur le temps de la restauration scolaire. Elle surveille également les enfants qui fréquentent la garderie du soir pendant que Madame Morais assure la traversée des élèves.

R.A.S.E.D. : (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté)

L'école est rattachée au RASED de Saint-Martin de Fontenay.

Un réseau d'aide complet se compose d'un poste de psychologue scolaire, d'un poste de maître d'adaptation et d'un poste de rééducateur.

Le maître d'adaptation et le rééducateur interviennent au sein d'écoles définies par l'IEN selon les besoins identifiés par les équipes enseignantes. La priorité étant centrée sur les cycles I et II.

Seule Madame Lamirand, la psychologue scolaire du RASED, peut intervenir sur l'ensemble des écoles du secteur afin de voir des élèves sur le temps scolaire après autorisation préalable des familles.

② FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE :

Gymnase et dojo : L'école bénéficie de deux créneaux gymnase par semaine (le lundi de 14h00 à 16h15 et le jeudi de 14h00 à 16h15) et d'un créneau dojo par semaine (le jeudi de 14h00 à 16h15).

B.C.D. : Le prêt de livres a repris depuis le mois d'octobre et chaque classe bénéficie d'un créneau d'emprunt par semaine. Madame Morais ayant bénéficié d'un temps de formation avec Madame Lenoble -bibliothécaire-, elle s'occupe du prêt de livres.

Chorale : La chorale d'école travaille cette année autour du thème du sport et de l'Olympisme. Cet enseignement est positionné le vendredi après-midi de 13h30 à 14h00. Les chants sont travaillés sous la direction de Madame Lotodé et ils sont revus dans les classes.

Plan de prévention du harcèlement : Il s'agit du programme national pHARe avec une inscription de toutes les écoles. Ce plan de prévention du harcèlement entre élèves s'accompagne d'outils de traitement des situations de harcèlement ainsi que de contenus pédagogiques et éducatifs de prévention.

L'équipe enseignante a validé la charte d'engagement des écoles avec une participation à deux temps forts : la participation à la journée Non Au Harcèlement du 09 novembre dernier et la participation au Safer Internet Day en février prochain.

De même, des heures d'apprentissages annuelles seront dispensées aux élèves de chaque classe.

Dans la continuité de ce plan de prévention, la circonscription Caen Sud a élaboré un protocole de traitement des situations rencontrées. Il s'agit de la méthode de préoccupation partagée qui a pour effet d'agir non seulement sur la cible et l'élève incriminé mais aussi sur la dynamique du groupe-classe.

Dans ce cadre, tous les élèves de l'école peuvent être amenés à participer à des entretiens.

③ LA SÉCURITÉ À L'ÉCOLE :

Un **exercice incendie** a été réalisé le 11 septembre dernier. Il s'agissait d'un exercice inopiné, les élèves et les adultes n'ayant pas été prévenus en amont de la tenue de cet exercice.

La lecture de la fiche d'évaluation montre que cet exercice s'est parfaitement déroulé. Il faudra prévoir pour l'ensemble des élèves un temps d'information afin d'identifier les trois signaux sonores en vigueur dans l'école. Ce temps pourrait avoir lieu lors du prochain exercice lié à la sécurité.

Présentation des deux Plans Particuliers de Mise en Sûreté (P.P.M.S.) :

∞ Le P.P.M.S. "Risques Majeurs" est à activer en cas de risques identifiés (Mouvement de terrain, Phénomènes météorologiques, Tempête et grains (vent), Séisme (zone de sismicité 2) et Transport de matières dangereuses). La mise à l'abri de toutes les personnes présentes est prévue dans le bâtiment N°2.

∞ Le P.P.M.S. "Attentat Intrusion" est à activer en cas d'attentat, d'intrusion malveillante ou de toute autre forme d'attaque menaçant directement ou indirectement la sécurité des personnes présentes sur le site. Deux postures sont possibles et font l'objet d'exercices adaptés : se mettre à l'abri ou s'échapper.

Depuis la rentrée scolaire 2023, l'élaboration des P.P.M.S. n'incombe plus aux directeurs d'école. Ceux-ci demeurent responsables de leur actualisation et de leur mise en œuvre.

Plan VIGIPIRATE :

Le gouvernement a décidé le 15 octobre dernier d'élever la posture VIGIPIRATE au niveau "Urgence attentat" sur l'ensemble du territoire et demande à s'assurer de la parfaite exécution des mesures de vigilance, de prévention et de protection actuellement déjà actives.

Ces mesures s'appliquent à l'ensemble des établissements scolaires notamment le renforcement de la sécurité aux abords des écoles.

L'équipe enseignante informe la collectivité que des parents d'élèves trouvent dangereuses les entrées et les sorties par le deuxième portail (accès de la garderie) du fait de la circulation à double sens dans la rue du Professeur Gombeaux et de l'étroitesse de cette voie au niveau de l'école élémentaire.

Les membres du conseil d'école se questionnent sur une solution appropriée pouvant être apportée.

La collectivité précise qu'elle se renseignera auprès des communes environnantes qui ont pris des mesures liées à la circulation au moment des entrées et des sorties de leurs écoles.

④ LA COOPÉRATIVE SCOLAIRE :

Madame Vauvert est mandataire de la coopérative scolaire pour l'année scolaire 2023-2024.

La subvention communale, versée chaque année, est de 3 700€ pour l'année civile 2023.

Le total des dépenses pour l'année scolaire 2022-2023 s'élève à 8 926.76€

La subvention versée par l'Association des Parents d'Elèves (bénéfices des activités menées tout au long de l'année) s'élève à 16€ par élève scolarisé à l'école soit 1 184€ pour cette année scolaire.

Les bénéfices de la fête de l'école du mois de juin dernier versés par l'A.P.E. s'élèvent à 670.98€.

Les bénéfices de la photographie scolaire s'élèvent à 417.80€.

Les participations volontaires versées par les familles s'élèvent à 660€. Le montant de cette participation est volontairement maintenu à 10€ par élève scolarisé.

L'équipe enseignante tient à remercier vivement les membres de l'A.P.E., les amis de l'A.P.E. et toutes les personnes bénévoles qui se mobilisent pour organiser des manifestations tout au long de l'année.

L'équipe enseignante tient à remercier tout aussi vivement la municipalité pour son soutien.

⑤ PROJETS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE :

Voici les actions déjà réalisées et les projets déjà engagés :

- C.M.E. pour les CE2, les CM1 et les CM2 (présentation le 08/09 et élections en mairie le 12/10).
- Cycle natation pour les CP et les CM1 en enseignement massé (deux séances par semaine) à la piscine de la Grâce de Dieu de Caen du 05/09 au 05/10.
- Participation au 35ème Prix des Incorruptibles pour toutes les classes.
- Photographie scolaire pour tous le 09/11.
- Spectacle de cirque "I love you two" pour tous le 21/11 en partenariat avec la Comédie de Caen.

Voici les actions et les projets à venir :

- Théâtre de Noël au Coisel pour tous le 18/12.
- Rencontre intergénérationnelle au Coisel pour tous le 21/12.
- Théâtre "Le petit garde rouge" pour les CE1, les CE2, les CM1 et les CM2 le 11/01 en partenariat avec la Comédie de Caen.
- Soirée chorale au Coisel pour tous le 27/06.
- Dépistages infirmiers à destination des CE2 réalisés par l'infirmière scolaire du collège.
- Interventions de l'infirmière scolaire du collège à destination des CM2 sur le thème de la puberté.

Voici la présentation d'un projet avec une intervenante extérieure :

La découverte du théâtre avec Aurore Lejemtel, intervenante extérieure que les élèves rencontreront le 18 décembre prochain lors du spectacle de Noël. Il s'agit d'un cycle de découverte comprenant 20 séances d'une heure par classe (travail en demi-groupe donc 10 heures d'intervention par élève) dont l'objectif est la création d'une pièce de théâtre.

Ce projet se déroulera durant les mois de janvier, février, mars et avril et une prestation au Coisel sera proposée aux familles le 11 avril.

Le coût de ce projet s'élève à 4 800€ soit 66€ par élève. L'A.P.E. pourrait être sollicitée pour une aide exceptionnelle au financement du projet.

⑥ TRAVAUX / ENTRETIEN :

Travaux réalisés et dotations :

- Vérification des haies dans la cour pour réparer les trous identifiés dans les grillages.
- Travaux électriques pour transformer certains éclairages afin que ceux-ci fonctionnent avec des LED. Dorénavant, seules les 14 rampes d'éclairage fonctionnant avec des néons n'ont pas encore fait l'objet d'une transformation afin que celles-ci puissent fonctionner avec des LED. Un devis est en cours et des travaux devraient prochainement avoir lieu dans ce sens. Dans l'attente de ces travaux, il est constaté que certaines rampes d'éclairage ne fonctionnent plus dans la salle Martine et dans la salle polyvalente.
- Changement de l'évier dans la tisanerie.

Points soulevés lors du dernier conseil d'école :

- Aide logistique à l'installation d'œuvres d'élèves. Il était proposé d'étudier la faisabilité du projet au regard du poids des matériaux à accrocher avant de solliciter l'intervention de l'agent technique de la commune. Afin de pallier les problèmes posés par l'installation initialement prévue, les membres du conseil d'école envisagent de fixer les panneaux sur lesquels reposent les œuvres à un autre endroit.

Un mur de la salle polyvalente pourrait être libéré du fait de l'enlèvement de certains matériels qui ne fonctionnent plus ou qui ne sont plus utilisés (télévision, anciens netbooks qui seront donnés à une entreprise adaptée spécialisée dans la revalorisation de parcs informatiques).

- Le téléphone fixe de l'école ne fonctionnant plus de manière optimale, la collectivité informait que son remplacement était envisagé. Madame Alexandre s'engage à faire le nécessaire pour que ce matériel soit prochainement changé.

- La collectivité informait également qu'une ligne dédiée aux temps périscolaires avec la dotation d'un téléphone portable serait effective à compter de la rentrée scolaire. Madame Alexandre va se renseigner sur le sujet afin que cette ligne téléphonique soit opérationnelle au plus vite.

- Installation de prises électriques en nombre suffisant au sein de chaque classe afin de ne plus avoir recours à des multiprises posant des soucis de sécurité. Madame Alexandre informe que ces changements seront réalisés dans le cadre des futurs travaux à venir (regroupement des écoles maternelle et élémentaire).

Travaux à prévoir :

- Le couloir du bâtiment N°2 ainsi que la classe des CP ont été inondés à la fin du mois d'août suite à de fortes pluies. Un état des lieux est-il envisagé ? Madame Alexandre précise que cet état des lieux sera effectué dans le cadre des futurs travaux à venir (regroupement des écoles maternelle et élémentaire).

- Réparer ou changer l'attache qui fixe l'aimant de la porte d'accès à la garderie car celui-ci ne tient plus ; les chevilles de fixation étant sorties du mur.

- L'interphone de l'école dysfonctionnant, il est temporairement mis à l'arrêt. Le prestataire qui a effectué son installation va être contacté pour régler le problème identifié.

- Nettoyer les fenêtres de toit qui se trouvent dans les classes du bâtiment N°2. Madame Alexandre précise que le prestataire qui effectue le nettoyage des vitres de l'école va être contacté afin de savoir si le nettoyage des fenêtres de toit fait partie du contrat d'entretien choisi par la collectivité.

7 QUESTIONS DIVERSES :

- Fête de l'école :

La date du 22 juin 2024 est proposée pour l'organisation de cette manifestation. La date retenue sera validée ultérieurement après consultation de l'A.P.E. et des associations de la commune.

Madame Alexandre informe que des familles ont évoqué le souhait que la fête de l'école soit à nouveau organisée dans l'enceinte de l'école.

- Projet de fusion des écoles maternelle et élémentaire :

Madame Alexandre informe que le permis de construire a été déposé et que les travaux pourraient démarrer en septembre 2024.

Madame Alexandre informe également qu'une entrevue est fixée le jeudi 23 novembre prochain entre les collectivités de Saint-André sur Orne et de Saint-Martin de Fontenay afin d'évoquer l'organisation des années scolaires à venir. Elle précise toutefois que la collectivité de Saint-André sur Orne souhaite une dissolution du syndicat intercommunal de l'école maternelle en septembre 2025 afin de rendre effective la fusion entre les école maternelle et élémentaire.

- Présence d'un pesticide dans l'eau du robinet :

Un parent d'élève élu fait part d'une information récente faisant état de la présence d'un pesticide dans l'eau distribuée au sein de plusieurs communes du territoire près de Caen et s'interroge sur de potentielles mesures à prendre.

Madame Alexandre informe que des études complémentaires sont en cours et que les collectivités s'appuieront sur les conclusions pour appliquer d'éventuelles mesures.

Le prochain conseil d'école aura lieu le mardi 16 janvier 2024.